



Compétences complémentaires

Un bilan globalement négatif

Les organisations syndicales représentatives de France Télévisions ont été conviées à découvrir le bilan de l'application d'un accord, signé le 12 janvier 2016 par la Direction et la CGT, portant sur des compétences complémentaires exercées par certains des techniciens du réseau Outre-mer 1ère.

L'exercice a tourné court devant le caractère incomplet et invérifiable des informations fournies en séance par la direction. Cet accord, à durée déterminée, était pourtant censé se fondre avant la fin de l'année dans un texte global portant sur l'ensemble des secteurs de l'entreprise.

Sauf que rien ne s'est passé comme la direction le prétendait en janvier :

- la négociation sur le périmètre France 3 n'a débouché à ce jour sur aucun accord
- l'information nationale, la fabrication siège et la filière n'ont entamé aucune négociation sur ce thème
- un accord, contesté, concernant le périmètre de la chaîne info a été signé le 20 septembre par CGT et FO

Pour le SNJ, la méthode employée par la direction dans ce dossier n'est pas acceptable.

- D'abord parce qu'elle génère de nouvelles disparités entre salariés des ex-sociétés à l'intérieur d'une entreprise que ses dirigeants prétendent unique.
- Ensuite, parce que les dispositions financières mises en œuvre pour les PTA sont moins favorables que celles inscrites pour les journalistes dans l'accord du 28 mai 2013 : La prime de compétence complémentaire Rédacteur-JRI de niveau 2 est intégrée dans le salaire de base après 5 ans d'exercice, alors que celle réservée aux PTA des stations et de Malakoff *"ne saurait être intégrée au salaire de base"* (Article 4-2 accord 12 janvier 2016), la prime de compétence complémentaire journaliste est soumise à indexation alors que les primes des techniciens des stations ultramarines ne le sont pas.

La direction s'est engagée à revenir vers les syndicats en début d'année avec des informations sur l'application de l'accord concernant les compétences complémentaires des techniciens d'Outre-mer et de Malakoff, des informations qui seraient exhaustives et vérifiables localement par les délégués du personnel.

Cet épisode renforce l'aspect globalement négatif du bilan 2016 du dossier "compétences complémentaires".

Paris, le 12 décembre 2016

SNJ France Télévisions

Pièce D 142 – e-mail : snj@francetv.fr

Raoul Advocat : 06 22 69 30 14 – Muriel Demguilhem : 07 77 00 70 56 – Serge Cimino : 06 17 55 53 82

Retrouvez-nous sur : Twitter [@SNJ_FTV](https://twitter.com/SNJ_FTV) et Facebook : [Snj.ftv](https://www.facebook.com/Snj.ftv)